



À lire ...

Camp Scotstown-Hampden - AGA
Nettoyage du réseau d'aqueduc
Avis publics
Élections municipales 2025
Informations municipales
Service de collecte de l'Est – Offre d'emploi
Écocentre mobile – 24 mai 2025

Conseil d'administration CSSSHC
Tirage : laissez-passer
L'Estrie met ses culottes
Distribution d'arbres
Calendrier des mesures des fosses septiques
Fête de la pêche
Et bien d'autres...

Prochaine séance ordinaire du conseil municipal : 3 juin 2024 à 19 h

**Pour contacter la Ville de Scotstown :
819-560-8433 ou par courriel : ville.scotstown@hsfqc.ca**

Camp de Scotstown-Hampden

AVIS DE CONVOCATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
JEUDI 15 MAI 2025 à 18h30

Lieu : HÔTEL DE VILLE DE SCOTSTOWN
101, chemin Victoria Ouest, Scotstown

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Bilan de l'année 2024 et rapport d'activités
- 4) États financiers se terminant le 31 décembre 2024
- 5) Élections des membres du conseil d'administration
- 6) Varia
- 7) Questions diverses
- 8) Levée de l'assemblée et fin de la rencontre

Cette rencontre permettra de faire le point sur la situation actuelle du camp de Scotstown / Hampden. Compte tenu de la démission des membres principaux du comité responsable, il est impératif que l'organisme procède à la nomination d'un nouveau conseil. Celui-ci aura pour mission de garantir le remboursement des dépenses engagées par la Ville de Scotstown en 2024. Ces dépenses incluent notamment les salaires des animatrices et de la coordinatrice, les frais liés aux sorties et activités à l'extérieur du camp de jour, ainsi que toute autre dépense inhérente au bon fonctionnement du camp.



Bonne fête
des Mères
2025!

Le 11 mai, célébrons les mamans, ces femmes extraordinaires qui apportent amour, réconfort et sagesse dans nos vies. Leur dévouement et leur force façonnent nos communautés et inspirent les générations à venir.

Nous vous souhaitons une magnifique journée remplie de joie et de tendresse !



AVIS - NETTOYAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Veillez prendre note que la firme Aquatech procédera au nettoyage des conduites d'eau potable.

Pendant ces opérations, il est possible que l'eau du robinet soit colorée. Si c'est le cas, laisser le robinet ouvert jusqu'à ce que l'eau devienne plus claire. **Les opérations de drainage de réseau s'effectueront entre le 12 mai et le 14 mai 2025 selon les conditions climatiques. Ces travaux seront effectués de soir dès 18 h 30.**



Nous vous remercions de votre compréhension.

NOTICE - WATER SYSTEM CLEAN-UP

Please note that Aquatech will be cleaning the drinking water pipes.

During these operations, it is possible that the tap water is colored. If this is the case, leave the tap open until the water becomes clearer. **Drainage operations will take place between May 12 and May 14, 2025, depending on weather conditions. This work will be done in the evening from 6:30 p.m.**

We thank you for your understanding.

Économiser l'eau potable à la maison

Usages extérieurs

La consommation d'eau potable peut doubler en période estivale, en raison des usages à l'extérieur. De bonnes habitudes permettent d'éviter le gaspillage d'eau.

Arrosage

La moitié de l'eau utilisée à l'extérieur s'évapore ou ruisselle. Si on arrose de jour, alors que la chaleur est à son maximum, une partie importante de l'eau s'évapore avant même d'être absorbée par les plantes.

Découvrez-les sur <http://xn-qubec-csa.ca/Empreinte-bleue>





Ville de Scotstown

Informations municipales

AVIS PUBLIC No. 2025-04

Calendrier des séances ordinaires 2025

Changement de la date de la séance ordinaire du mois d'octobre et novembre 2025

Est par les présentes donnée par la soussignée Monique Polard, Directrice générale

QUE lors de la séance ordinaire du 6 mai 2025, le conseil municipal a adopté la résolution suivante selon les dispositions de l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes :

RÉSOLUTION 2025-05-192

Modification des dates des séances ordinaires des mois d'octobre et novembre 2025 – Avis public (résolution)

CONSIDÉRANT la résolution 2024-12-538 adoptée le 3 décembre 2024, conformément à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, qui prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires ;

CONSIDÉRANT l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, qui restreint la tenue des séances du conseil municipal durant la période électorale, sauf en cas de force majeure ;

CONSIDÉRANT que tout changement de date d'une séance du conseil doit être adopté par résolution et faire l'objet d'un avis public ;

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal modifie les dates des séances suivantes :

- La séance du mois d'octobre 2025 est déplacée au **jeudi 2 octobre 2025 à 19 h** ;
- La séance du mois de novembre 2025 est déplacée au **mardi 11 novembre 2025 à 19 h**.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'un avis public soit diffusé afin d'informer la population des modifications apportées au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal.

ADOPTÉE

Donné à Scotstown, ce septième (7^e) jour du mois de mai deux mille vingt-cinq (7-05-2025).

Monique Polard,
Directrice générale

AVIS PUBLIC No. 2025-03

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

RAPPORT FINANCIER

ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ de ce qui suit, par la soussignée, directrice générale de la Ville de Scotstown :

QUE lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 3 juin 2025 à 19 h, à la salle du conseil de la Ville de Scotstown, sera présenté le rapport financier annuel pour l'année se terminant le 31 décembre 2024, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q, chapitre C-19).

Les citoyens sont invités à assister à cette séance afin de prendre connaissance des résultats financiers de notre municipalité et d'échanger sur les enjeux qui nous concernent tous.

Fait à Scotstown, le 12 avril 2025.



Monique Polard, directrice générale

Automobilistes, restez vigilants face aux enfants à vélo !

Les jeunes cyclistes sont vulnérables sur la route. En tant qu'automobilistes, adoptons des gestes simples pour leur sécurité :

- Ralentir** près des écoles et des quartiers résidentiels.
- Surveiller** les enfants, qui peuvent hésiter ou changer de trajectoire.
- Respecter les distances** lors des dépassements.
- Être patient** aux intersections.
- Anticiper** les mouvements imprévus.



Une vigilance accrue sauve des vies. Ensemble, assurons leur sécurité !

Élections municipales 2025

Tous les quatre ans, le premier dimanche de novembre, vous devez élire la mairesse ou le maire ainsi que les conseillères et les conseillers qui veillent à l'administration et au développement de votre municipalité. Il s'agit des élections générales municipales qui se tiennent simultanément dans environ 1 100 municipalités au Québec.



Les prochaines sont prévues le **2 novembre 2025**.

Environ 8 000 postes d'élus et d'élues municipaux, dont 19 de préfètes et de préfets, seront à pourvoir à ce moment. Vous pourriez occuper l'un de ces postes.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation vous invite à participer aux séances d'information régionales en ligne destinées à celles et ceux qui souhaitent se présenter aux [#ÉlectionsMunicipales2025](#) ou qui envisagent de le faire.

Vous souhaitez poser votre candidature aux élections municipales de 2025 ou vous envisagez de le faire? Nous vous invitons à participer à l'une des nombreuses séances d'information qui auront lieu dans l'ensemble des régions du Québec au cours des prochains mois.

Ces séances peuvent vous permettre d'en apprendre davantage sur :

- les rôles et responsabilités des élues et élus municipaux;
- l'administration et les compétences municipales;
- le fonctionnement du conseil municipal;
- les démarches à réaliser pour poser sa candidature;
- les ressources d'accompagnement postélectorales.

RAPPEL - Participer à une séance d'information dans votre région. Il reste une séance d'information virtuelle en Estrie :

Date et heure	Lien d'inscription
21 mai, 19 h	Je m'inscris à cette séance



Pour plus d'informations :

https://www.quebec.ca/gouvernement/gestion-municipale/organisation-municipale/democratie-municipale/elections-municipales/elections-2025/seances-information?utm_source=MS&utm_medium=FB&utm_campaign=ElectionsMunicipales2025&utm_id=MS&fbclid=IwY2xjawI1Hd9leHRuA2F1bQIxMAABHbpZe5JYDbIMrKz6DIINQE2HoG01V-U8HKQ4qJDkL-V-In5Ip3hDTuF4Ew_aem_wqzQZvzNkFe3agSvH5qatg

Pour toute question ou demande de renseignements en lien avec les rencontres d'information ou les élections municipales de 2025, veuillez contacter votre [direction régionale](#).

****Note : le bilan complet est diffusé sur le site web de la ville de Scotstown :**
<https://scotstown.net/wp-content/uploads/2025/05/Bilan-annuel-qualite-eau-potable-2024-Ville-de-Scotstown.pdf>

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024

Nom de l'installation de distribution : Scotstown

Numéro de l'installation de distribution : X0009359

Nombre de personnes desservies : 582

Date de publication du bilan : 24-02-2025

Nom du responsable légal de l'installation de distribution : Ville de Scotstown

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

- Nom : Mme Édith Lamontagne, Aquatech société de l'eau inc.
Mme Monique Polard, Ville de Scotstown
- Numéro de téléphone : 819-570-7886/819-560-8433
- Courriel : elamontagne@aquatech-inc.com
ville.scotstown@hsfgc.ca

Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :
À jour au 1er novembre 2024

53.3. Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation et pour protéger tout utilisateur contre les risques encourus.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

Lorsque le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit, en outre, être publié sur son site Internet ou, si elle n'a pas de site Internet, par tout autre moyen qu'elle estime approprié.

D. 70-2012, a. 69; D. 163-2021, a. 6.

À noter :

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.

Informations municipales

Bureau municipal

Les heures d'ouverture du bureau municipal sont : mardi, mercredi et jeudi de 13h00 à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h00 à 12h00. Vous pouvez communiquer par téléphone : 819-560-8433 ou par courriel : ville.scotstown@hsfqc.ca.

Plainte

Toutes les plaintes doivent impérativement être formulées par écrit et signées. Si la personne plaignante refuse de rédiger sa plainte ou de la signer, aucune suite ne pourra être donnée. Toutes les plaintes doivent d'abord être adressées au bureau municipal.

Permis de rénovation

Le formulaire pour une demande de permis est disponible sur le site web de la ville ou directement au bureau municipal. M. Mathieu Théoret, inspecteur, est présent au bureau à tous les vendredis matin. Vous pouvez lui laisser un message sur sa boîte vocale au 819-560-8433, poste 2004.

Permis de feu

Depuis plusieurs années, l'obtention d'un permis de feu est une obligation en vigueur afin d'assurer la sécurité publique et prévenir les risques d'incendie. Ce permis permet aux autorités de mieux encadrer les feux extérieurs, notamment les feux de nettoyage et de loisirs, en imposant des règles strictes concernant leur emplacement, leur taille, les conditions météorologiques appropriées et l'indice de feu **SOPFEU**. Cette réglementation vise à protéger les citoyens, l'environnement et les infrastructures tout en sensibilisant à l'importance d'une gestion responsable du feu. Cette mesure est d'autant plus essentielle que le Québec connaît une recrudescence des feux de forêt ces dernières années. En 2023, une superficie impressionnante **de 5,2 millions d'hectares a été ravagée par les flammes**, soit plus de 100 fois la taille de l'île de Montréal. Ces incendies ont entraîné des évacuations massives et ont gravement affecté la qualité de l'air. Face à cette situation, il est primordial de respecter les réglementations en vigueur et de prendre toutes les précautions nécessaires avant d'allumer un feu.

Contactez notre directeur d'incendie, **M. René Charron**, au 819-452-4744 pour obtenir **GRATUITEMENT** votre permis de feu. Vous pouvez aussi suivre l'indice de danger d'incendie et les restrictions en vigueur dans votre région SOPFEU: <https://www.sopfeu.qc.ca/>.

Pétards, feux pyrotechniques

Il est défendu à toute personne de faire ou de permettre l'usage de pétards ou de feux d'artifice sans avoir demandé et obtenu, au préalable, un permis. Il est également interdit, sans avoir obtenu une autorisation de bureau municipal, de faire ou de permettre l'usage de pétards ou de feux d'artifice sur un terrain appartenant à la ville.

Ventes de garage, règlement no. 383-09

Les ventes de garage sont autorisées, sans permis, deux fois par année : les fins de semaine de la Fête des Patriotes et de la Fête du Travail. La durée maximale est de trois (3) jours consécutifs. En dehors de ces 2 fins de semaine, il est possible d'en tenir, mais il faut préalablement obtenir un permis émis par le bureau municipal. Le nombre **maximum** de ventes de garage est de deux (2) par année.

Les conditions suivantes doivent être respectées durant toute la durée de l'évènement :

- a) Il ne doit y avoir aucun empiètement sur la voie publique;
- b) Pour la durée de la vente seulement, l'installation d'une affiche d'au plus d'un mètre carré (environ 10 pieds carré) est permis sur la propriété où est tenue la vente de garage;
- c) Il est défendu de nuire à la visibilité des automobilistes et des piétons.

Interdiction d'aller porter des Branches mortes, débris, ferraille, déchets, substances nauséabondes

Il est interdit de déposer ou jeter des branches mortes, des débris de démolition, de la ferraille, des déchets, du papier, des bouteilles vides, de la vitre ou des substances nauséabondes sur ou dans tout immeuble privé ou appartenant à la Ville de Scotstown.

Ceci inclut l'espace au fond du terrain de l'ancien parc de balles entre les rues Argyle et Hope.

Herbes hautes

Le fait de laisser pousser des broussailles ou de l'herbe jusqu'à une hauteur de vingt (20) centimètres ou plus, dans les zones d'habitation ou commerciale constitue une nuisance et est prohibé.

Conduite sur un trottoir

Il est défendu de conduire ou stationner un véhicule, une motocyclette sur un trottoir.

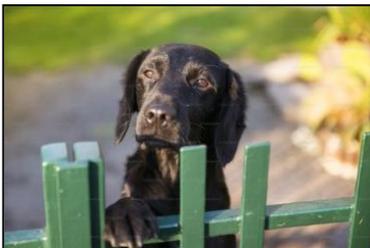
Les responsabilités des propriétaires de chiens

Posséder un chien est un privilège qui s'accompagne de responsabilités essentielles pour assurer la sécurité et le bien-être de tous. Les propriétaires doivent respecter certaines obligations légales et citoyennes afin de favoriser une cohabitation harmonieuse entre les animaux et la communauté.



1. L'enregistrement obligatoire du chien. L'enregistrement de son chien auprès des autorités municipales est une exigence fondamentale. Cette démarche permet d'assurer son identification en cas de perte, de vol ou d'incident. Enregistré sous un numéro unique, chaque chien peut ainsi être retrouvé plus facilement, ce qui représente une protection tant pour l'animal que pour son propriétaire.

2. L'utilisation d'une laisse pour la sécurité de tous. Lors des promenades, il est impératif de tenir son chien en laisse. Cette règle vise à prévenir les risques d'accidents, qu'il s'agisse de morsures, de poursuites d'autres animaux ou de comportements imprévisibles en milieu urbain. De plus, cela permet aux passants de se sentir en sécurité et aux maîtres de garder un contrôle optimal sur leur compagnon.



3. Le respect du terrain privé. Un chien doit être gardé sur le terrain de son propriétaire ou dans un espace sécurisé. Laisser un chien errer librement peut entraîner des nuisances et des dangers, tant pour l'animal que pour les habitants du quartier. Une clôture adéquate ou un enclos sécurisé sont des solutions efficaces pour éviter les fugues et garantir que l'animal demeure dans son environnement prévu.

En respectant ces règles essentielles, les propriétaires de chiens contribuent à une meilleure cohabitation entre humains et animaux tout en assurant la sécurité et le bien-être de leur compagnon à quatre pattes.

Service de collecte de l'Est

Ville de Scotstown 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) JOB 3B0

Offre d'emploi – Chauffeur(se) de camion 10 roues (Classe 3)

Un poste essentiel et flexible au cœur de nos municipalités !

Vous aimez les défis et souhaitez contribuer au bon fonctionnement de nos communautés ? Le Service de collecte de l'Est cherche activement un(e) **chauffeur(se) de camion à chargement latéral** pour la collecte des ordures, la récupération et le compost, en tant que remplaçant(e) sur appel. Rejoignez-nous pour maintenir un service de qualité dans les municipalités de Chartierville, Hampden, La Patrie, Lingwick, Newport, Saint-Isidore-de-Clifton et la Ville de Scotstown.

Pourquoi ce poste est fait pour vous ?

- **Flexibilité** : Travaillez sur appel, idéal pour compléter votre emploi actuel ou vos projets personnels.
- **Impact** : Participez activement à la gestion écologique et au bien-être de nos communautés.
- **Salaire compétitif** : Une rémunération à la hauteur de votre expérience.

Vos responsabilités :

- Inspecter le camion avant départ et assurer son bon fonctionnement.
- Réaliser la collecte des matières résiduelles, recyclables et organiques dans les municipalités désignées.
- Effectuer des tâches connexes ou d'ordre général selon les besoins du service.

Vos atouts pour nous rejoindre :

- Expérience confirmée en conduite de camion à chargement latéral.
- Permis de conduire valide – Classe 3 (mention FM).
- Bonne condition physique et sens de l'orientation.
- Autonomie pour remplir les rapports journaliers et signaler toute anomalie.
- Connaissances mécaniques (entretien de base) – un atout.

Conditions :

- **Horaires** : Remplacement lors des congés annuels ou des absences temporaires.
- **Diplôme** : Aucun requis, mais minimum 1 an d'expérience.
- **Date de début** : Immédiatement.

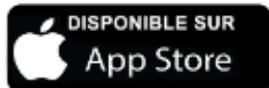
Pour obtenir toutes les informations, communiquer avec la Ville de Scotstown.

Prêts à faire une différence ? Envoyez votre candidature dès maintenant à :

Ville de Scotstown 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) JOB 3B0

Téléphone : 819-560-8433, poste 2001 Courriel : ville.scotstown@hsfgc.ca

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI

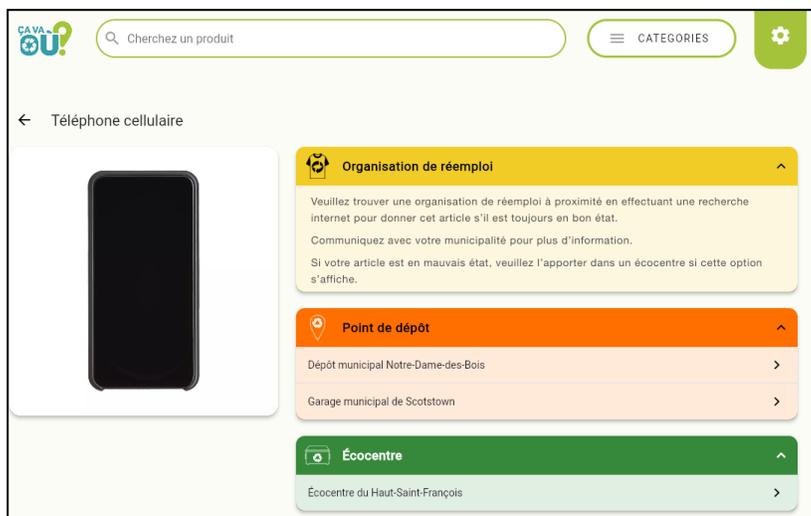


Vous êtes chez vous et vous vous demandez si un objet peut être recyclé ou non ? Bonne nouvelle ! Voici une application pratique et intelligente qui vous aidera à trouver la réponse rapidement. Recyc-Québec a lancé l'application 'Ça va où ?' en 2018 afin d'accompagner les citoyens dans le tri de leurs matières résiduelles.

Elle répertorie plus de **800 produits de consommation courante** et offre des conseils adaptés et vaut vraiment la peine de se familiariser avec.

Comment ça fonctionne ?

Depuis le menu principal, entrez l'article que vous recherchez. Sélectionnez ensuite l'option correspondant à votre objet parmi les suggestions proposées, et voilà ! L'application vous indique où et comment le recycler. Ou si l'article peut se composter ou s'il doit être jeté à la poubelle. Génial, n'est-ce pas ?



Un petit outil pour nous faciliter la vie.





Conseil d'administration du CSSHC Avis de désignation des membres de la communauté

Le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (ci-après « CSSHC ») doit procéder au comblement de trois représentants de la communauté pour siéger au conseil d'administration du CSSHC, soit :

1. Une personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines.
2. Une personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel.
3. Une personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires.

Ces nouveaux membres entreront en fonction le 1^{er} juillet suivant leur désignation, et ce, pour un mandat d'une durée de 3 ans. Nous vous rappelons que le conseil d'administration du CSSHC est composé de 5 membres représentant des parents, de 5 membres représentant le personnel ainsi que de 5 membres représentant la communauté. Nous attirons votre attention sur le fait que parmi les conditions et qualités requises, le candidat doit être domicilié sur le territoire du CSSHC.

La date butoir pour manifester votre intérêt est le 15 mai 2025.

Pour toute question en lien avec la constitution du conseil d'administration du CSSHC, vous êtes invités à communiquer avec le service du secrétariat général, en composant le : 819 832-4953 poste 4319 ou en utilisant l'adresse courriel : info@csshc.gouv.qc.ca.

Si cela vous intéresse, vous trouverez l'avis de désignation, qui contient davantage d'informations, ainsi que le formulaire de mise en candidature, sur la page Facebook et le site web de la Ville de Scotstown. Des copies seront également disponibles au bureau municipal.



Ici, à **Scotstown**, nous avons le **privège** d'admirer le **ciel étoilé** sans obstacle grâce à la proximité du **Mont Mégantic**, qui abrite l'une des plus grandes réserves de ciel étoilé au monde, la **pollution lumineuse** est réduite au minimum, offrant un **spectacle céleste grandiose**.

Chaque nuit dégagée, la **voie lactée** déploie son voile scintillant, les constellations se dessinent avec clarté, et les étoiles filantes traversent l'immensité du ciel. Le silence de la nature, bercé par le souffle du vent, renforce la magie du moment. Ici, la nuit devient une **invitation à rêver**, à contempler l'univers et à renouer avec l'émerveillement.

À **Scotstown**, nous n'avons pas besoin de grands télescopes pour observer les **mystères du cosmos**. Il suffit de lever les yeux et de laisser la beauté du ciel nous envelopper.

Visitez le site de la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic pour en savoir plus sur le guide d'éclairage adapté, contribuant à la réduction de la pollution lumineuse :

<https://www.cieletoilmontmegantic.org/reserve>



TIRAGE : LAISSEZ-PASSER DE LA RÉSERVE INTERNATIONALE DE CIEL ÉTOILÉ DU MONT-MÉGANTIC

La Ville de Scotstown a reçu des laissez-passer pour visiter l'ASTROLab au pied du Mont Mégantic et une visite guidée de jour de l'Observatoire et les membres du conseil sont heureux d'offrir ces laissez-passer aux citoyens de Scotstown pour visiter ce magnifique site de notre région.

Ces laissez-passer donnent accès à une gratuité pour 2 adultes et enfants de 17 ans et moins

Visite de jour de l'ASTROLab, incluant le visionnement du film Émergence

Visite de jour de l'Observatoire du Mont-Mégantic

Accès aux sentiers du parc pour la journée

Vous devez remplir le formulaire au bas de la page et le déposer dans la boîte installée dans l'entrée de l'Hôtel de Ville, 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown pour participer au tirage. Un (1) coupon par participant. Condition : être résident de Scotstown.

Le tirage aura lieu le 3 juin 2025 au cours de la séance du conseil.

	<p>PARC NATIONAL DU MONT-MÉGANTIC LAISSEZ-PASSER VALIDE JUSQU'AU 12 OCTOBRE 2025</p> <p>Ce coupon vous donne droit à une entrée gratuite pour une visite de jour à l'ASTROLab, au pied de la montagne, et une visite guidée de jour de l'Observatoire (réservations nécessaires). Ce laissez-passer inclut la tarification d'accès au parc national du Mont-Mégantic et à ses sentiers.</p> <p>Valide pour : 2 adultes et enfants (17 ans et moins) Autorisé par Marie-Georges Bélanger Numéro de gratuité : GDE (élus Réserve de ciel étoilé) www.ASTROLab.qc.ca www.sepaq.com/montmegantic 819-888-2941</p>
--	---

TIRAGE : LAISSEZ-PASSER DE LA RÉSERVE INTERNATIONALE DE CIEL ÉTOILÉ DU MONT-MÉGANTIC

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Déposer dans la boîte pour le concours à l'Hôtel de Ville de Scotstown, 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown.

Êtes-vous à l'abri d'un refoulement d'égout?

Vous l'êtes si votre résidence est dotée d'un clapet antiretour fonctionnel, en bon état et nettoyé régulièrement. Le clapet antiretour est un système qui protège contre le reflux des eaux usées. C'est un moyen sûr d'éviter les dégâts d'eau ou les refoulements d'égout de toutes sortes. En l'absence de clapet antiretour, l'inondation ou pluies fortes peuvent faire beaucoup de dégâts et occasionner de grands frais.

Les municipalités NE sont PAS responsables des refoulements d'égouts.

Les municipalités ont la possibilité de se soustraire à toute responsabilité pour des dommages occasionnés à un immeuble ou à son contenu lors d'un refoulement d'égout. Comment? En rendant obligatoire l'installation de clapets antiretour par voie de règlement, ce qui est le cas à Scotstown. Quant aux assureurs, certains, à la suite d'un sinistre, exigeront l'installation d'un système anti-refoulement conforme afin d'accepter de renouveler le contrat. Certains assureurs refusent carrément d'assurer un immeuble sans clapet antiretour.

À Scotstown, comme dans de nombreuses villes et municipalités, tout immeuble raccordé au réseau d'égout sanitaire, quelle que soit son année de construction, doit être équipé d'un clapet antiretour. Il revient aux propriétaires de veiller à son bon état et à son bon fonctionnement en effectuant des vérifications régulières. Pour garantir une installation adéquate, il est recommandé de faire appel à un professionnel.

Installation et entretien du clapet antiretour selon les normes

Il y a plusieurs types de clapets antiretours et ils doivent tous être placés de manière à être accessibles. Une porte d'accès ou un panneau amovible doit être aménagé lorsqu'il se trouve à l'intérieur d'un mur, d'un plafond ou sous un faux plancher. Le mieux, pour s'assurer que le clapet est conforme et bien installé, c'est de confier le travail à un entrepreneur en plomberie qualifié.



Un entretien doit être réalisé au moins une fois par an, idéalement au début de l'été, afin de vérifier que la valve (clapet) et sa charnière ne contiennent aucun débris susceptible d'entraver leur fonctionnement ou leur étanchéité. Si vous effectuez l'entretien vous-même, pensez à porter des gants pour des raisons évidentes d'hygiène, car il s'agit d'eaux usées. N'oubliez pas de porter des gants!

Marche à suivre pour nettoyer un clapet horizontal

S'il s'agit d'un clapet en fonte avec couvercle boulonné, il est préférable de confier le travail à un entrepreneur en plomberie. Sinon, voici les quelques étapes à suivre pour avoir un clapet fonctionnel:

- Enlevez le couvercle ou bouchon d'accès vissé ou boulonné.
- Retirez la porte à bascule (clapet) pour la nettoyer et vérifier l'état du joint de caoutchouc. Remplacez la porte au besoin.
- Nettoyez la charnière. Elle doit être libre de tout débris afin de ne pas nuire au fonctionnement du clapet.
- Réinstallez le clapet dans le bon sens en vous assurant qu'aucune obstruction n'empêche son mouvement de bascule.
- Revissez ou reboulonnez solidement le bouchon d'accès et remplacez le couvercle d'accès si requis.



Afin d'atteindre une gestion intégrée et responsable des matières résiduelles, la Ville de Scotstown offre un service d'écocentre mobile pour les résidents de Scotstown.

C'EST GRATUIT !

L'écocentre mobile ouvrira ses portes deux (2) fois durant l'année, soit au printemps et à l'automne les samedis de 9h à 14h :

- 24 mai et 18 octobre 2025

L'évènement s'adresse aux citoyens de Scotstown.

Une preuve d'adresse et une carte d'identité seront exigées sur place.

À NOTER : il est interdit de vous présenter au garage municipal en dehors des dates et heures d'ouverture de l'écocentre.

Les préposés doivent être présents pour vous diriger aux bons endroits de dépôt :

Garage municipal - 21 rue Osborne

MATIÈRES ACCEPTÉES - 2 CONTENEURS

- 1 conteneur pour tous les articles de bois (naturel, peint ou traité)
- 1 conteneur pour les encombrants (gros déchets) : matelas, divan, bicyclette, fauteuil,

MESSAGE IMPORTANT

Valoris ne peut plus prendre tous les agrégats comme les années passées à cause de restrictions imposées par le ministère de l'Environnement. Tout ce qui est porcelaine et céramique ne peut plus être mis dans le conteneur pour les agrégats. À partir de maintenant, **c'est uniquement la brique, le béton et la pierre.**

Le **garage municipal** est un point de dépôt, accessible durant toute l'année pour les produits suivants :

- **Huile et Peinture usées** (*résidentielle seulement*)
- **Pneus** (*automobile ou camionnette, sans jante*)
- **Appareils électroniques** (*ordinateur, téléviseur, clavier, cellulaire, etc.*)
- **Styrofoam** (styromousse)

Le **bureau municipal** est un point de dépôt, accessible durant toute l'année pendant les heures d'ouverture pour les produits suivants :

- **Batteries**
- **Cartouches d'encre vides**



Camping de la Rivière Étoilée

OFFRE D'EMPLOI

EMPLOYÉ/E-ÉTUDIANT/E DE CAMPING

Situé au pied du Mont-Mégantic dans la région du Haut-Saint-François, le camping municipal de la Ville de Scotstown offre une merveilleuse vue sur le ciel étoilé et une paisible tranquillité au bord de la Rivière Au Saumon.

Le camping offre 28 sites, 10 pour véhicules récréatifs et 18 pour le camping sauvage en bordure de notre belle rivière au Saumon. A l'accueil, vous y trouverez, toilettes, douche, laveuse/sécheuse et Wifi gratuit. Le camping est à proximité de tous les services offerts au village : épicerie, dépanneur avec essence, restaurants et attraits touristiques.



Le Camping de la Rivière Étoilée, sous la supervision de l'agent polyvalent, est à la recherche **d'un/e employé/e-étudiant/e** pour les vacances d'été, dont les missions seront :

- Accueillir les clients à leur arrivée et les diriger vers leurs emplacements
- Vérifier les réservations et s'assurer du paiement
- Réaliser l'entretien et le rangement des lieux (accueil, sanitaires, espace extérieur)
- Réaliser la location des équipements et la vente des produits mis à disposition
- S'assurer du respect des règlements et lois en vigueur
- Agir en tant que personne de référence auprès des clients

Compétences requises

- Savoir accueillir avec amabilité (entregent)
- Capacité à gérer l'encaissement des places ainsi que les prépaiements
- Maîtriser les outils informatiques mis à disposition (site de réservation)
- Avoir des dispositions pour les travaux d'entretien
- Gestion du stress
- Être capable d'informer et de diriger les clients vers les attraits touristiques de la région
- Capacités d'adaptation et de flexibilité
- Faire preuve de disponibilité, et d'autonomie
- Capacité à communiquer (en plusieurs langues un atout)

Qualifications

- Expérience jugée suffisante

Conditions d'emploi

- 35h/semaine
- Travail la fin de semaine et les jours fériés

Nous t'offrons l'opportunité d'une expérience de qualité, mettant en oeuvre ton sens des responsabilités et dans une ambiance agréable et amicale. Ce poste t'intéresse ? Envoi-nous ton CV à SDSH@hsfqc.ca.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Lisa Irving par courriel à SDSH@hsfqc.ca.



Camping de la Rivière Étoilée

JOB OFFER

CAMPING STUDENT EMPLOYEE

Located at the foot of Mont-Mégantic in the Haut-Saint-François region, the municipal campground of the City of Scotstown offers a wonderful view of the starry sky and peaceful tranquility by the Salmon River.

The campground features 28 sites, 10 for recreational vehicles and 18 for wilderness camping along our beautiful Salmon River. At the reception, you'll find restrooms, showers, laundry facilities (washer/dryer), and free WiFi. The campground is close to all the village's services: grocery store, convenience store with gas, restaurants, and tourist attractions.



The "Camping de la Rivière Étoilée," under the supervision of the versatile agent, is looking for a student employee for the summer holidays. The tasks will include:

- Welcoming clients upon arrival and directing them to their spots
- Checking reservations and ensuring payment
- Cleaning and organizing the premises (reception, restrooms, outdoor spaces)
- Renting equipment and selling available products
- Ensuring compliance with regulations and current laws
- Acting as a point of reference for clients

Required Skills

- Ability to greet clients with friendliness (people skills)
- Ability to handle payment processes (check-ins and prepayments)
- Mastery of available computer tools (reservation system)
- Aptitude for maintenance tasks
- Stress management skills
- Ability to inform and guide clients to the region's tourist attractions
- Adaptability and flexibility
- Demonstrate availability and autonomy
- Strong communication skills (proficiency in multiple languages is an asset)

Qualifications

- Sufficiently relevant experience

Employment Conditions

- 35 hours/week
- Work on weekends and holidays

We offer you the chance for a quality experience, engaging your sense of responsibility in a pleasant and friendly atmosphere. Interested in this position? Send your resume to SDSH@hsfqc.ca.

Additional information can be obtained from Ms. Lisa Irving via email at SDSH@hsfqc.ca.

L'ESTRIE MET SES CULOTTES

COLLECTE DE
VÊTEMENTS

Samedi 10 mai

De 9 h à 15 h

veuillez déposer vos dons par la porte arrière

Hôtel de ville

101, chemin Victoria
Ouest, Scotstown



Une initiative de

RÉCUPEX



Distribution d'arbres Hampden / Scotstown

Samedi 17 mai 2025

9 h à 12 h

Au Pavillon Emmanuel
Prévost

863 route 257 nord, La Patrie

NOUVEAUTÉ

Compost: Compost limité,
Apportez vos bacs ou sacs

Kiosque - Compensation carbone,
Service en foresterie et Acériculture

Atelier en continu de 9 h -12 h :

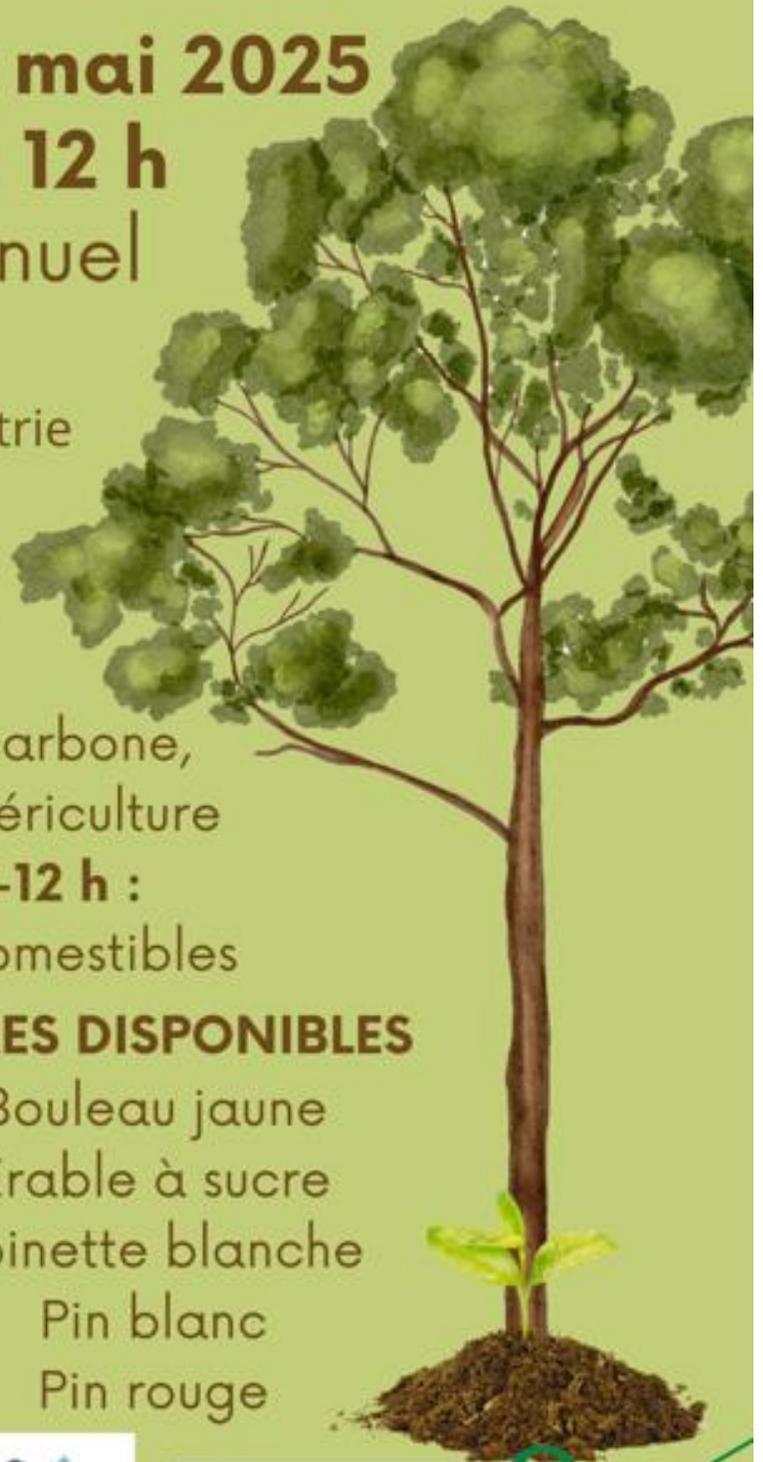
Sur les plantes sauvages comestibles



Pour les résidents
de Hampden et de Scotstown

ARBRES DISPONIBLES

Bouleau jaune
Érable à sucre
Épinette blanche
Pin blanc
Pin rouge



IMPORTANT - Le secteur de la Ville de Scotstown aura lieu entre le 10 et le 13 juin 2025
 et respecter les consignes demandées pour dégager les couvercles.
 Comment prendre soin de son installation septique : <https://mrchsf.com/wp-content/uploads/2023/06/depEntretienFosse2023v2crop.pdf>



Pour plus d'infos:
819 560-8401



SAISON 2025

des installations septiques

Quoi faire avant la visite d'un mesureur?

- > Faciliter l'accès aux couvercles (barrière ouverte, chiens attachés, etc.)
- > Dégager le tour des couvercles de 6 à 8 pouces et suffisamment profond pour voir la limite entre le couvercle et la fosse
- > Indiquer l'emplacement de la fosse avec un ruban ou un piquet orange
- > Dévisser les boulons et les vis pour que le mesureur puisse lever le couvercle sans outil



Couvercles non dégagés:
La mesure **NE POURRA PAS** être effectuée.



Couvercles dégagés:
La mesure pourra être effectuée.

À SAVOIR

- > Votre fosse sera vidangée **seulement** si les mesures indiquent qu'elle est pleine.
 - > Des frais de 25\$ seront exigés pour toute visite supplémentaire du mesureur*. Ces visites seront planifiées les 17 et 18 sept.
- *Les mesureurs autorisés portent une veste orange identifiée à la MRC.*



CALENDRIER DE MESURAGE

- > Les fosses vidangées en 2024 ne seront pas mesurées en 2025.
- > Seules les fosses avec champ d'épuration seront mesurées et NON les fosses scellées.

East Angus 28 avril
Westbury 20 mai au 2 juin
Bury 2 au 10 juin
Scotstown et Hampden 10 au 13 juin
Newport 16 au 23 juin
La Patrie 25 juin au 2 juil.
Chartierville 2 au 7 juillet
Lingwick 20 au 26 août
St-Isidore-de-Clifton 26 août au 2 sept.

Ascot Corner
Secteur 1: Biron, Mont-Blanc, Jaro, Provost, des Boisés, rte 112, Bibeau, Alfred-Champigny, Lévis, L'Espérance, Du Verger, Galipeau, Fontaine, du Lotus, Robert, Bernier, Du Jaspe, des Sables, Boischatel, etc. 28 avril au 9 mai
Secteur 2: Boucher, Roberge, Blais, Hébert, Talbot, rte 112, Desruisseaux, Spring, des Pins, Talbot, Pageau, de la Rivière, etc. 9 au 20 mai

Dudswell
Secteur 1: du Bassin, Bissonnette, rte 112, Hooker, Macaulay, rte 255, Côte des Sables, des Colons, Hall, Yvon, Bishop, Main, Robert, Gilbert, Pauline-Gosselin, de la Station, High, etc. 7 au 17 juillet
Secteur 2: Théodore-Paré, rte 112, de Ham, du Lac, Church, Principale, rte 255, des Érables, Martin-Grenier, Poulin, Gosford, Bloomfield ainsi que tous les rangs, chemins et avenues. 16 au 29 juillet

Weedon
Secteur 1: rte 112, Breton, rte 257, Magnan, Desmarais, Rondeau, Paré, Grégoire, Gosselin, Domon, 9^e rang, Principale, Roy sud, 7^e rang, rte 161 Beaudoin, des Feuillages, de la Sapinière, etc. 29 juillet au 11 août
Secteur 2: Fontainebleau, Ferry, 8^e av., Rivière-au-Saumon, 1^{er} rang, Lac-Louise, Coates, 2^e rang, rte 257, Gaudreau, Lavertu, Rousseau, 4^e rang, Vachon, Marina, Julienne, etc. 11 au 20 août

**RETARDS POSSIBLES (suivre les avis de retard sur le site de la MRC s'il y a lieu).
 Veuillez attendre 2 jours après la date prévue dans votre secteur pour nous contacter.**

Les Loisirs Hampden- Scotstown et la Fondation de la faune du Québec initient les jeunes à la pêche

Scotstown, le 1 mai 2025 – C’est avec grand plaisir que les Loisirs Hampden- Scotstown permettra à 30 jeunes de profiter d’une journée d’initiation à la pêche, le 7 Juin prochain, dans le cadre du programme [Pêche en herbe](#) de la Fondation de la faune du Québec. Ce programme est réalisé en collaboration avec Canadian Tire, son partenaire principal, et le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Sélectionnée parmi les projets offrant un encadrement et une formation de grande qualité, l’activité offerte par Les Loisirs Hampden- Scotstown permettra aux apprentis pêcheurs de se familiariser avec l’habitat du poisson, les différentes techniques de pêche, l’éthique du pêcheur ainsi que les bonnes pratiques en matière de sécurité et de protection de l’environnement. Avec l’autorisation du MELCCFP, chaque jeune pêcheur recevra un certificat *Pêche en herbe* qui lui tiendra lieu de permis de pêche jusqu’à ce qu’il atteigne l’âge de 18 ans.

Au cours de la période estivale 2025, la Fondation de la faune du Québec compte rejoindre plus de 18 000 nouveaux adeptes, grâce aux organismes locaux qui prennent en charge les activités *Pêche en herbe*.

« Le programme *Pêche en herbe* est l’une des grandes fiertés de la Fondation depuis plus de 25 ans. S’il a permis d’initier plus de 380 000 jeunes depuis 1997, c’est grâce à des organismes comme Les Loisirs Hampden-Scotstown. Merci d’assurer la relève en permettant l’initiation de jeunes à la pêche sportive. », conclut Jean-Claude d’Amours, président-directeur général à la Fondation de la faune du Québec.

***Pêche en herbe*, une présentation de la Fondation de la faune du Québec, avec le soutien de son principal partenaire, Canadian Tire.**

– 30 –

La [Fondation de la faune du Québec](#) a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C’est grâce à la contribution de plus d’un million de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs du Québec, des milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant un véritable mouvement faunique.

Informations :

Aimie Baribeau
Gestionnaire de programmes
Fondation de la faune du Québec
418 644-7926, poste 163

Le plaisir de la pêche

La pêche, c’est bien plus qu’un simple passe-temps; c’est une expérience qui mêle patience, détente et connexion avec la nature. Le clapotis de l’eau, le chant des oiseaux, l’attente sereine avant ce frisson d’excitation lorsque la ligne frémit...

Chaque prise, qu’elle soit grande ou petite, raconte une histoire et laisse un souvenir impérissable. Que ce soit seul, entre amis ou en famille, la pêche invite à savourer l’instant et à apprécier la beauté tranquille du monde qui nous entoure.



COMITÉ DES LOISIRS HAMPDEN-SCOTSTOWN

07
JUN
2025

FÊTE DE LA PÊCHE

Parc Walter MacKenzie
à Scotstown

INSCRIPTION À LA FORMATION pêche en herbe

Tu as entre 6-17 ans et tu veux obtenir un permis de pêche gratuitement jusqu'à tes 18 ans. Alors cette formation est parfaite pour toi.



Deux groupes de
disponibles
8 h 30 OU 9 h 30

Inscription par courriel:
loisirs.hampden@hsfqc.ca

INFORMATIONS

- Prénom et nom
- Adresse complète
- Date de naissance
- Téléphone / Cell.
- Choix du groupe



Pêche
en herbe



Pour informations
Alexandra 819-570-1798





Prenons soin de notre santé mentale

La **Semaine de la santé mentale** est l'occasion idéale de rappeler que **prendre soin de soi**, c'est aussi prendre soin de son **bien-être mental**. Trop souvent, nous négligeons nos émotions, nos pensées et notre équilibre intérieur, alors qu'ils sont essentiels à une vie saine et épanouie.

La santé mentale ne concerne pas seulement les personnes en détresse; elle nous touche **tous**, à tout moment de notre vie. Comme notre corps, notre esprit a besoin de **repos**, de **soutien** et d'**attention**. Parler de ses émotions, demander de l'aide quand c'est nécessaire et pratiquer des habitudes saines sont des gestes importants.

Ensemble, faisons de la Santé mentale une priorité

Le printemps, une saison de partage et de convivialité

Avec l'arrivée des beaux jours, la vie de quartier reprend son dynamisme et la communauté s'anime à nouveau. Les rues et les parcs se remplissent de rires, de discussions joyeuses et d'enfants qui redécouvrent le plaisir de jouer dehors.

Les voisins échangent quelques mots en jardinant, s'entraident pour les premiers semis ou partagent des conseils sur les fleurs qui s'épanouissent. Les marchés locaux reprennent vie, offrant des produits frais et cultivés avec passion, créant ainsi des occasions de rencontres et de découvertes.

Les pique-niques improvisés, les barbecues entre amis et les fêtes de quartier deviennent des moments précieux, où chacun trouve sa place et renoue avec le plaisir d'être ensemble. Le printemps est une invitation à ouvrir sa porte, à tisser des liens et à célébrer cette belle énergie qui fait vibrer la communauté.

Et vous, quels sont vos moments préférés du printemps dans votre voisinage ?



Les activités et événements à Scotstown au cours des prochaines semaines

Activités à venir et à inscrire à votre agenda

Bibliothèque municipale

Heures d'ouverture : Mardi : 18h à 19h30
Vendredi : 10h à 11h
Samedi : 10h à 11h



Bingo des Pompiers de Scotstown

Endroit :
Centre communautaire
101, ch. Victoria Ouest,
Scotstown
Heure : 19 h
Date : 15 mai



Atelier tricot 30 avril 2025 de 13 h à 16 h
Endroit : Centre communautaire
101, chemin Victoria Ouest, Scotstown

ViActive
**Dernière session avant la période
estivale**
Mardi 27 mai



L'ouverture du Parc Régional le
Marécage des Scots et le
Camping est prévue pour le
16 mai.

Soyez Prêt pour une nouvelle
saison de vélo, de randonnée
pédestre, de kayak et de camping



Association des Sourciers
et des Radiesthésistes
du Québec Inc.

CONFÉRENCES POUR TOUS



DIMANCHE 18 MAI 2025

10H - 12H

MARTIN PAQUET : RADIESTHÉSISTE

13H - 15H

STÉPHANE GODBOUT : SOURCIER

**SALLE MUNICIPALE DE SCOTSTOWN
HÔTEL DE VILLE / 2^{ÈME} ÉTAGE
101 RUE VICTORIA OUEST**

PRIX D'ENTRÉE 20\$